

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 16

Date de convocation : 25/08/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cesny-Bois-Halbout, sous la présidence de Monsieur VANRYCKEGHEM Jean, Maire.

Etaient présents : Damien CARREY, Mélanie CHANU, Patricia COMPERE, Marie-Line DANDOIS, Valérie FOUREY, Jacques LEGROS, Lydie LEROUXEL, Antoine MARTEL, Isabelle ONRAED, Géraldine PERRIN, Louis QUIRIE, Daniel SIMON, Jean VANRYCKEGHEM, Bernard VIVET.

Absents excusés : Jean-Christophe LETAVERNIER, Christine HUBERT-BENDZYK, Jean-Charles MARIE, Noële BREARD donnant pouvoir à Damien CARREY, Béatrice VILEY donnant pouvoir à Louis QUIRIE.

Madame Isabelle ONRAED a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2025

Le procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2025 a été envoyé pour lecture à chaque conseiller et il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des votants, le procès-verbal du 1^{er} juillet 2025.

**033/2025 - BOULANGERIE 14 PLACE DE LA MAIRIE A CESNY-BOIS-HALBOUT –
ANNULATION DU DROIT DE PAS-DE-PORTE**

Monsieur le Maire informe que lors du démontage du four dans l'ancienne boulangerie, l'entreprise a constaté que le four ne fonctionnait plus. Dans l'urgence, il a été commandé par la Commune un nouveau four fin juillet pour une livraison prévue début septembre. Le coût d'acquisition du four s'élève à 54 810 HT € soit 65 772 € TTC.

Monsieur le Maire a proposé au futur boulanger d'acquérir le nouveau four. Après consultation auprès de sa banque, il a accepté de l'acheter.

En contrepartie, Monsieur le Maire propose d'annuler le droit du pas-de-porte d'un montant de 20 000 € prévu dans les conditions du bail commercial qui a été décidé par délibération n° 024/2025 en date du 22 avril 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Annuler le droit du pas-de-porte d'un montant de 20 000 €.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le bail commercial avec la nouvelle condition présentée ci-dessus.

Par ailleurs, les travaux d'électricité, de maçonnerie, de plomberie et de couverture sont terminés. Des travaux d'isolation et de peinture ont été réalisés par les agents techniques et un conseiller municipal, Monsieur Antoine Martel qui est remercié pour son aide.

La signature du bail commercial est prévue le 2 septembre 2025 chez l'office notarial à Thury-Harcourt.

034/2025 - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL DE GESTION DES CIMETIERES

Monsieur le Maire informe que par délibération n° 046/2020 en date du 9 décembre 2020, il a été décidé d'acquérir le logiciel de gestion des cimetières ainsi que le contrat de maintenance auprès de l'entreprise 3D OUEST.

Le contrat de maintenance du logiciel est arrivé à échéance. L'entreprise propose le renouvellement du contrat de maintenance pour une durée de 4 ans. Le coût annuel s'élève à 702 € HT soit 842,40 € TTC.

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de maintenance du logiciel de gestion des cimetières proposé par l'entreprise 3D OUEST.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Renouveler pour une durée de 4 ans le contrat de maintenance du logiciel de gestion des cimetières, proposé par l'entreprise 3D OUEST, pour un montant annuel de 702 € HT soit 842,40 € TTC.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance à intervenir entre la Commune et l'entreprise 3D OUEST.

035/2025 - INDEMNITE DE GARDIENNAGE EGLISES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe que par délibération en date du 29 mars 2023, il a été fixé l'indemnité de gardiennage pour les églises communales. Suite à une observation de la Trésorerie de Falaise, cette délibération doit être reprise car elle doit préciser le destinataire du versement de l'indemnité de gardiennage qui a été omis d'être inscrit dans cette délibération.

Vu la délibération n°017/2023 en date du 29 mars 2023 concernant la fixation de l'indemnité de gardiennage pour les églises communales.

Vu la circulaire de la préfecture en date du 9 octobre 2023 revalorisant le plafond indemnitaire maximum applicable pour le gardien des églises communales non résidant dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées soit 126,91 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'octroyer l'indemnité pour le gardiennage de l'ensemble des églises communales non résidant dans la commune pour un montant de 125 € au bénéfice de la Paroisse St François de la Suisse Normande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide d'octroyer une indemnité de gardiennage pour l'ensemble des églises communales non résidant dans la commune pour un montant de 125 € au bénéfice de la Paroisse St François de la Suisse Normande.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ **Installation de méthanisation sur le territoire des Communes de Fontaine-Etoupefour et Vieux et autorisation d'épandage des digestats** : Monsieur le Maire informe que par arrêté préfectoral en date du 20 août 2025, le Préfet autorise la Société Energie Vallée Orne Odon à exploiter l'installation de méthanisation sur les Communes de Fontaine-Etoupefour et Vieux ainsi que l'épandage des digestats sur les terres agricoles de 41 communes dont la Commune d'Acqueville.
- ✓ **Remerciements associations** : Monsieur le Maire informe que les associations « OMAC Cinéma » et « Fondation recherche médicale » remercient le Conseil Municipal pour son soutien financier.
Monsieur Chatel, président de l'association, remercie la commune pour son investissement lors du concours international des chevaux de trait qui a eu lieu au mois d'août.
- ✓ **Elections municipales** : Monsieur le Maire informe que les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.
- ✓ **Point sur les manifestations communales à venir** : La Fête du sport et le forum des associations le dimanche 7 septembre et l'ouverture au public des églises de la commune dans le cadre des journées du Patrimoine les 20 et 21 septembre.
Madame ONRAED précise également que le Comité des Fêtes organisera un loto en septembre 2025 dans la salle des fêtes de Cesny-Bois-Halbout.
Des événements sont aussi prévus au sein du territoire de la Communauté de Communes :
 - 3^e édition du festival « Arbres et compagnie » à Gouvix : 13 et 14 septembre 2025
 - 6^e salon du livre à St Omer « Imaginons la paix » : 14 septembre 2025
- ✓ **Camp militaire organisé par l'Amicale du Maquis St Clair** : Monsieur le Maire fait un bilan de la manifestation du Camp militaire qui a eu lieu le 30 et 31 août 2025. L'organisation des cérémonies, du camp militaire et de l'exposition se sont très bien passées et le retour des spectateurs est positif.
Monsieur le Maire tient à remercier les agents techniques pour l'aide logistique et technique ainsi que les conseillers municipaux qui ont pu aider à l'organisation de cette manifestation.
- ✓ **Abri bus à Acqueville** : Monsieur le Maire remercie Messieurs Jean-Marc BOUIN, Damien CARREY et Bertrand HAMEL pour le montage de l'abri bus situé au lieu-dit « L'Outre ». Il est précisé que la fourniture du matériel a été achetée par la Commune.
- ✓ **Course cycliste** : Suite à l'annulation de la course cycliste qui était prévue le 15 juin 2025 en raison de la tempête de grêle, l'association sportive Caen Vélo Club propose une nouvelle date pour l'année prochaine soit le 7 juin ou soit le 14 juin 2026. A voir avec la commission communale « culture, vie associative et communication » selon le calendrier des manifestations 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.